



Texte détérioré

ANVIER 1927

IALE

5.000.000.00
5.500.000.00
5.219.000.00

un département
eurs examinent
s.
lors de sa

ouveau-Bruns-

Vaucluse, France),
IABÈTE,
E. ESTO-
S et toutes
les.

DES PLANTES
ou anglais.

T MARINS
Montréal.

O

été en usage
il de la santé

a ne va pas,
quand votre
le corps, —

es agents

O.
cago, Illinois

VALD

ANVIER

umes, des fleurs,
ns que pour les

action des bâti-

ANVIER

ladies héréditai-

ent, administra-

pour avoir le pro-
rs qui vous inté-
gistraire, Collège

FERME

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

abonnement payable d'avance.

Canada— Excepté cité de Québec, \$1.00
Cité de Québec et pays étrangers... 1.50
Pour les Sociétaires de la Coopéra-
tive Fédérée de Québec et de la
Société des Jardiniers-Marais 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonces
classifiées 25 mots, 50 sous par insertion,
plus un sou par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.

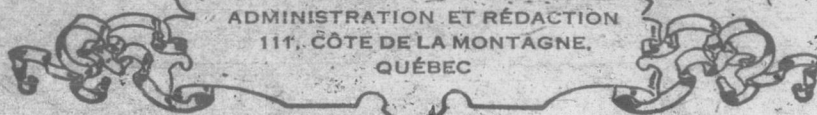
Pour abonnement et annonces écrire au
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 111 Côte
de la Montagne, (Edifice Morin) Québec.
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

VOLUME XV

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION ET RÉDACTION
111, CÔTE DE LA MONTAGNE,
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Marais de la Province de Québec

LE 7 JANVIER 1927

REDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de
la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techni-
ciens et de praticiens agricoles, assistés
de collaborateurs occasionnels et de corres-
pondants de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est sujette au contrôle
du directeur.

La correspondance concernant la rédac-
tion doit s'adresser au Directeur du "Bul-
letin de la Ferme", Case postale 326,
Montréal.

Numéro 1

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Résolutions pour l'année nouvelle

Quatre années seulement se sont écoulées depuis la fusion des
coopératives centrales en Coopérative fédérée, et, cependant, que
de chemin parcouru depuis!

La Coopérative Fédérée telle qu'aujourd'hui constituée n'existe,
en effet, que depuis le 30 décembre 1922, date de la sanction de la loi
de fusion des coopératives centrales, fusion conçue par le dévouement
clairvoyant d'un homme politique qui a consacré sa vie à la défense
des intérêts de la classe agricole.

Ses progrès n'ont été si rapides que parce que sa raison d'être
repose sur un principe immuable et fécond; l'union des forces écono-
miques du groupe, le plus important des éléments constitutifs de la
nation.

L'homme isolé est voué à l'insuccès, tandis que membre d'une
coopérative il voit ses forces multipliées par le nombre des sociétaires.

La coopérative, mais elle existe depuis l'origine même des temps,
et sans elle, le monde comme nous le connaissons n'existerait point.
Dieu a créé sans doute, mais il a voulu la coopération des êtres humains
pour faire fructifier les germes qu'il avait semés.

Dans une maison de commerce ordinaire, le capital et les socié-
taires sont les deux facteurs principaux, le client n'est considéré qu'au
point de vue profits.

Dans la Coopérative Fédérée, au contraire, le capital et les socié-
taires sont au service du client et n'existent que pour mieux servir les
intérêts de celui-ci.

Et pourquoi? Et comment?

Parce que le capital souscrit, engagé, n'est qu'un levier, un moyen
pour assurer une plus grande part, la part légitime de revenus que le
travailleur agricole a le droit d'exiger pour son travail.

Isolé, le cultivateur est à la merci du commerçant. Membre d'une
coopérative, il est son propre acheteur et son propre vendeur, il n'a
pas besoin d'intermédiaire, peut obtenir de meilleurs prix et garder
pour lui-même les bénéfices autrefois réalisés par les entremetteurs.

La Coopérative Fédérée n'existe donc que par ses membres et
pour ses membres. Et c'est précisément pour cela qu'elle est suscep-
tible d'un développement limité seulement par le nombre de ceux qui
en font partie.

Mais pour en faire partie, pour coopérer dans le vrai sens du mot,
il ne suffit point de donner son nom, de s'enregistrer comme sociétaire,
il faut de plus se pénétrer de l'esprit coopératif et agir en véritable
coopérateur.

Pour donner à la Coopérative Fédérée toute l'importance, toute
l'efficacité qu'on est en droit d'en attendre, il faut donc le concours
actif de tous ses membres.

Coopérateurs, prenons donc, au début de cette nouvelle année,
la ferme résolution de ne rien dire et de ne rien faire qui puisse con-
trevenir le but pour lequel la Coopérative a été fondée; aidons à son
développement en faisant par son entremise nos achats et nos ventes;
donnons notre concours empressé à ses dirigeants, défendons-les con-
tre les attaques injustes auxquelles ils sont parfois en butte; faisons
de la propagande pour grossir l'effectif de notre société, convaincus
que notre prospérité individuelle sera dans la mesure du pouvoir écono-
mique que lui assurera la coopération du plus grand nombre possi-
ble des cultivateurs de cette Province. Travaillons tous ensemble,
dans la concorde et l'harmonie, à accélérer la marche en avant de la
Coopérative Fédérée de Québec, et nos efforts seront couronnés de
succès.

Si nous comprenons bien la Coopérative et la somme immense de
bien qu'elle est appelée à accomplir, nous la voudrions toujours de
plus en plus grande.

LE CONSEIL EXÉCUTIF

de la Coopérative Fédérée de Québec.

En vue de l'amélioration de la qualité de nos produits laitiers

Comté d'Yamaska

Le comté d'Yamaska avait en opération, en 1925, cinquante-cinq fabriques.
Un total de 1565 patrons ont livré à ces fabriques le lait de 14,028 vaches, qui ont
produit pendant la saison de fabrication 2,110,882 livres de gras, dont 1,780,368
lbs ont été converties en fromage, 315,514 lbs en beurre et 15,000 lbs vendues en
nature.

De cette quantité totale de gras reçu dans les beurrieres (330,514 lbs) 195,424
lbs provenaient du lait écrémé aux fabriques et 135,090 lbs de la crème ramassée.

Les fabriques du comté d'Yamaska ont reçu en moyenne 38,379.6 lbs de gras
chacune; le nombre moyen de patrons par fabrique a été de 28.45 et ces patrons
ont gardé en moyenne 8.963 vaches chacun; la quantité moyennée de gras produit
a été de 150.476 lbs par vache.

Nous pouvons nous rendre compte du nombre et de la classification des fab-
riques ainsi que de la classification des fabricants suivant leurs qualifications
consultant les tableaux-statistiques suivants:

Nombre de fabriques:

Fromageries	27
Beurrieres	1
Fabriques combinées	27
	55

Classification:

Fabriques de première classe	25
Fabriques de deuxième classe	24
Fabriques de troisième classe	6
	55
Fabriques qui font classer du beurre pasteurisé	6
Fabriques qui font classer du beurre non-pasteurisé	16
Fabriques qui font du beurre seulement	0
Fabriques qui font du fromage seulement	36
Fabriques qui font du beurre et du fromage	19
	55
Beurrieres qui reçoivent du lait seulement	6
Beurrieres qui reçoivent du lait et de la crème	13
	19

Qualifications des fabricants:

Fabricants qui possèdent un diplôme de beurre	1
Fabricants qui possèdent un diplôme de fromage	24
Fabricants qui possèdent un diplôme de beurre et de fromage	19
Fabricants qui possèdent un diplôme de beurre et permis de from- mage	1
Fabricants qui possèdent un diplôme de fromage et permis de beurre	4
Fabricants qui possèdent un permis de fromage	4
Fabricants qui possèdent un permis de fromage et de beurre	1
Fabricants sans qualifications	1
	55

(Suite à la page 2)